

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale FF :

PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 juin 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N°- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Organisation - Ouverture de deux demi-classes aux écoles des Boulevards et du Centre.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 26 novembre 2018, fixant les normes d'encadrement dans l'enseignement maternel du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement et notamment l'article 43 qui prévoit un quatrième comptage le 11ème jour de classe qui suit les vacances de Printemps ;

Attendu que le nombre d'élèves régulièrement inscrits aux écoles des Boulevards et du Centre durant une période de huit jours consécutifs de classe, a atteint la norme permettant l'octroi d'une subvention-traitement pour un demi-emploi supplémentaire dans chacune de ces écoles à partir du 8 mai 2019;

Vu le rapport, soumis au Collège communal du 12 juin 2019 par lequel le Service de l'Instruction publique propose l'ouverture d'une demi-classe maternelle supplémentaire aux écoles des Boulevards et du Centre à partir du 8 mai 2019 ;

Attendu que ces emplois pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Instruction publique - Ecoles de devoirs – Population - Jeunesse" en sa séance du 12 juin 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

ARRETE :

Art. 1.- Deux demi classes maternelle supplémentaires sont ouvertes aux écoles des Boulevards et du Centre à partir du 8 mai 2019 ;

Art. 2.- Les demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2019 ;

Art. 3.- Le présent arrêté sera transmis, pour information, à Mme la Ministre chargée de l'Enseignement fondamental et à l'Inspection scolaire.